



Déclaration SNUipp-FSU61 sur les promotions CAPD du 23 octobre 2012

Le SNUipp/FSU tient, aujourd'hui plus que jamais, à réaffirmer le caractère injuste des promotions.

Ce système témoigne de l'attachement de l'administration à la notion de « mérite », si commode pour masquer les insuffisances budgétaires au niveau salarial.

En effet, quand on parle de la prise en compte du mérite pour une minorité, on ne discute pas du maintien du pouvoir d'achat de tous...

Le système de promotion est, pourtant, à l'heure actuelle, le seul moyen pour un agent de l'État de voir son salaire augmenter de façon conséquente !

De plus, depuis plusieurs années, les enseignants ne cessent de perdre en pouvoir d'achat, une situation aggravée par le gel du point d'indice décidée par le gouvernement en 2011 et reconduite pour 2012.

Personne n'ignore la situation économique actuelle, mais il y a urgence à corriger les inégalités dont sont victimes les personnels, à rendre attractif le métier d'enseignant à un moment où se pose la question de l'assèchement de son vivier.

N'oublions pas que le pouvoir d'achat est justement un élément de relance d'une croissance qui piétine actuellement.

Le SNUipp-FSU revendique une revalorisation indiciaire pour tous les enseignants, la possibilité pour tous d'atteindre l'indice terminal 783 alors qu'actuellement le ratio d'avancement de grade des PE est bloqué à 2% étant de ce fait le plus faible de la fonction publique.

Malgré tout le système actuel des promotions ne compense que partiellement les pertes de salaire, tant il est injuste et aberrant :

- ▶ problème de subjectivité de la note pédagogique
- ▶ problème de fréquence d'inspection
- ▶ problème de goulet d'étranglement au niveau de certains échelons qui retarde l'avancement des plus jeunes et empêche certains enseignants d'atteindre le 11ème échelon à la fin de leur carrière.

Le SNUipp-FSU se prononce pour une suppression de la note dans les promotions et donc pour un avancement automatique de tous au rythme le plus rapide au même titre que d'autres corps dont les professeurs hors classe et les Inspecteurs de l'Éducation Nationale.